

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT  
**005415**

PARIS, LE - 3 OCT. 2013

Madame la Ministre,

*Dére Marisol*

Je me permets d'appeler votre attention sur la situation engendrée par le report de la prise de décision concernant le projet de reconstruction de la maternité des Lilas.

L'édification d'un nouvel établissement sur la commune des Lilas, décidée en septembre 2012, a été rejetée par l'agence régionale de santé en juin dernier, en raison d'une situation financière jugée trop dégradée. Depuis, le doute subsiste quant à la survie de ce lieu précurseur en matière de défense des droits des femmes.

Les incertitudes qui entourent l'avenir de l'établissement ne sont pas sans conséquences, tant sur le plan financier que sur la question de l'offre de soins et de la garantie d'accès à l'interruption volontaire de grossesse en Seine-Saint-Denis.

En effet, l'arrêt de la convention entre la maternité et l'Agence Régionale de Santé prévu le 31 décembre prochain risque de mettre l'association « Naissance » en situation de cessation de paiement.

En outre, la ville des Lilas assure le portage foncier du terrain Gütermann dédié à la reconstruction de la maternité depuis six ans pour un coût de 1,28 M€, dont 750 000 euros depuis février 2009, date à laquelle Madame Roselyne BACHELOT, alors ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, avait validé le projet de reconstruction.

Par ailleurs, le groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon, auquel l'association « Naissance » est adossée depuis septembre 2012, ne peut continuer d'assurer la stabilité de la maternité, et espère qu'une décision rapide viendra entériner la reconstruction sur la commune des Lilas.

.../...

Madame Marisol TOURAINÉ  
Ministre des Affaires sociales et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75007 PARIS

Le 10 septembre dernier, l'agence régionale de santé a missionné le Professeur René FRYDMAN pour étudier l'hypothèse d'une relocalisation de la maternité des Lilas à Montreuil. Toutefois, le personnel, les usagers et les élus de la commune refusent cette hypothèse, craignant une perte de l'identité si propre à la maternité des Lilas. Ils s'interrogent notamment sur les garanties d'accès à l'IVG, alors que la maternité des Lilas en pratique quelque 1 250 par an.

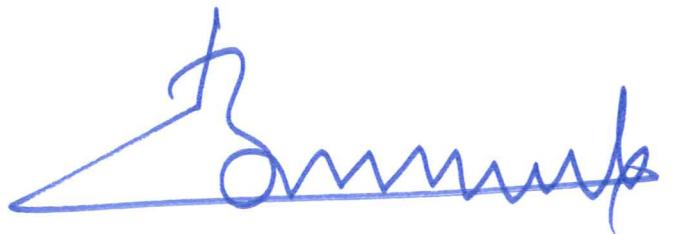
La dispersion de l'équipe médicale risque enfin d'entraîner la disparition de la maternité des Lilas, que le candidat François Hollande était pourtant venu soutenir.

Compte tenu de l'urgence de la situation, il me semble nécessaire d'organiser, au plus vite, une table ronde réunissant les décideurs, les éventuels financeurs et le personnel de la maternité. Député de la circonscription des Lilas, je suis moi-même disposé à prendre part à une telle rencontre.

Conscient des efforts que vous entreprenez pour assurer l'efficacité et la qualité des services de santé sur notre territoire, je vous remercie d'accorder une suite favorable à cette demande et ne doute pas que nous trouverons une solution pour sauver la seule maternité de niveau 1 à but non lucratif du département de la Seine-Saint-Denis.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien sincèrement



Claude BARTOLONE